

Classification Grue mobile

Recommandation R.383m Différentes catégories

CACES validité 5 ans

Sur porteur

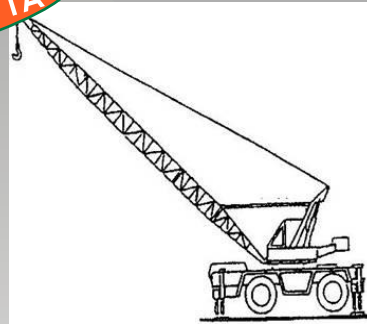
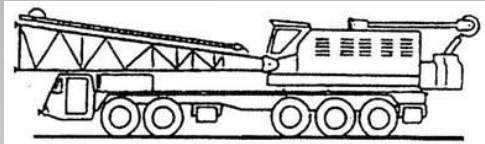
Automotrice

Sur Chenilles

Sur rails

Flèche treillis

Catégorie 1A



Catégorie 2A

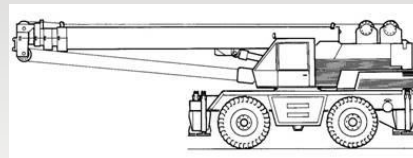
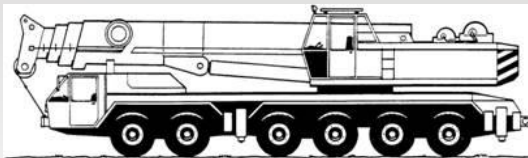


Catégorie 2C

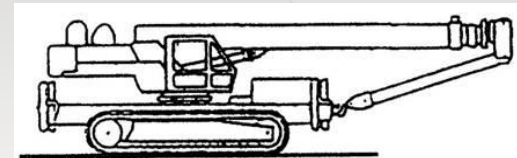


Flèche télescopique

Catégorie 1B



Catégorie 2B



PROGRAMME DE FORMATION

Renouvellement CACES® R383m Grues mobiles

Références réglementaires :
Recommandation CNAMTS
R383m Grues mobiles

Conduite :
Articles R4323-55 à R4323-57 du
Code du Travail.

Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et
R4141-13 du Code du Travail.

Prérequis :
Aptitude médicale, permis de
conduire (si circulation sur la
voie publique), compréhension
du français.

Durée :
2 jours recyclage et tests CACES®

Nombre d'intervenants :
1 formateur théorie/pratique sur
le 1^{er} jour et 1 testeur sur le 2^{ème}
jour.

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est
effectuée en fin de session, elle
s'appuie sur :

Un questionnaire
d'évaluation rempli par les
participants qui a pour
objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et
l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de
techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions
et les changements mis en
place
- Engager les participants
dans leur plan d'action.

• Un bilan oral où chaque
participant présente les actions
sur lesquelles il s'engage.
La présence d'un responsable
est souhaitable sur ce temps afin
de mieux accompagner les
changements de
comportements des salariés.

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de Grues mobiles pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur. (CT R4141-11 et R4141-12).

PUBLIC VISÉ

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de grue mobile, et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
- Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

Tests CACES®



Délivré par DEKRA

Certifié par GLOBAL Certification

Suivant les recommandations CNAM R383m, R386, R389, R372m et R390